

Les Rairies

Les terres cuites d'Yvon Cailleau labellisées

« Destination entreprise » est un label qualité pour les entreprises qui ouvrent leurs portes au public. L'assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie, le réseau des Chambres de commerce et d'industrie, en partenariat avec le ministère délégué au Tourisme ont décidé de créer le label « Destination Entreprise ».

Ce label permet de structurer la filière du tourisme de découverte économique, d'harmoniser les prestations d'accueil et d'assurer une communication nationale. L'attribution de la distinction se fait après une visite de l'entreprise qui s'appuie sur un référentiel de 160

critères relatifs à la formation du personnel, l'accès, l'accueil, l'information du visiteur, le déroulement de la visite.

Labellisée pour la 2^e fois

Cette année, sept entreprises des Pays de la Loire ont obtenu le label, une en Vendée, une en Loire-Atlantique et cinq en Maine-et-Loire dont les Terres cuites des Rairies, établissements Cailleau. C'est la deuxième fois que l'entreprise obtient ce label, cette distinction a valu à Virginie Cailleau de représenter la France et en particulier le département au 2^e Colloque européen de la visite d'entreprise à Tolède (Espagne).



Les représentants des entreprises de Maine-et-Loire récompensées